



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2017-051

PUBLIÉ LE 7 FÉVRIER 2017

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-02-06-005 - Arrêté de subdélégation de signature en matière de marchés publics -
Achats Centraux Hôteliers, Alimentaires et Technologiques (2 pages)

Page 3

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-02-06-005

Arrêté de subdélégation de signature en matière de
marchés publics - Achats Centraux Hôteliers, Alimentaires
et Technologiques

Arrêté de délégation de signature n°

**La directrice du pôle d'intérêt commun Achats Centraux Hôteliers,
Alimentaires et Technologiques par intérim,**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R.6147-5, et R.6147-10,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2011-0054 DG portant désignant des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeurial n° ANADDG 2016 / 11005 du 10 novembre 2016, portant nomination de Mme Christelle CHOI BELFAYOL, en qualité de directrice par intérim du Pôle d'Intérêt Commun Achats Centraux Hôteliers, Alimentaires et Technologiques à compter du 1er décembre 2016,

Vu l'arrêté directeurial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Mme Christelle CHOI BELFAYOL en matière de marchés publics,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Guy PHILIP DE SAINT-JULIEN et Madame Annick PATERNE, directeurs adjoints, en vue de signer, au nom de la Directrice par intérim et en son absence, l'ensemble des pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés.

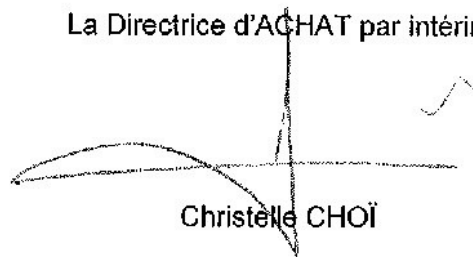
ARTICLE 2 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à Mme Christelle CHOI BELFAYOL directrice par intérim du PIC ACHAT, en matière de marchés publics.

ARTICLE 3 : L'arrêté de délégation de signature n° 75-2016-05-10-008 est abrogé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le - 6 FEV. 2017

La Directrice d'ACHAT par intérim

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke on the left, a vertical line extending upwards from the center, and a smaller, curved stroke on the right.

Christelle CHOI